



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 25 novembre 2016

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 2 décembre 2016

**Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,**

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil du 2 décembre 2016 les deux points suivants :

1. *Proposition de dépôt de candidature pour obtenir le label 'Cimetière nature' pour l'un ou l'autre cimetière de la Commune.*
2. *Interpellation relative aux services de plus en plus allégés offerts aux usagers en gare de Bertrix.*

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

**Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE**

1. Proposition de dépôt de candidature pour obtenir le label 'Cimetière nature' pour l'un ou l'autre cimetière de la Commune

La Région wallonne a mis en place un label « Cimetières nature ».

Une série de communes se sont engagées à modifier leur principe de gestion de l'un ou de plusieurs de leurs cimetières en y favorisant le développement de la nature (lire article en annexe).

Cette démarche est une façon originale de faire un pas pour le développement de la biodiversité sur leur territoire. C'est un système souple comprenant à la fois des critères obligatoires par niveau et une série de critères à choisir en fonction des contraintes et du potentiel du cimetière labellisé.

Le premier niveau de labellisation se veut « facilement » accessible et requiert essentiellement une motivation réelle concrétisée par quelques réalisations sur le terrain.

Les niveaux 2 et 3 impliquent des réalisations progressivement plus conséquentes.

Les objectifs de la convention visent différentes thématiques telles que :

- la végétalisation la plus importante et variée possible au vu des contraintes de l'endroit ;
- le développement de la biodiversité via la présence de plantes indigènes, la création d'une pièce d'eau naturelle ou le placement de nichoirs ;
- la lutte contre les espèces invasives ;
- la meilleure gestion de l'eau et des déchets possible ;
- mais aussi l'installation d'espaces de recueillement agréables et naturels.

Le Collège de Bertrix a-t-il dans ses intentions le dépôt d'une candidature dans ce cadre ?

2. Interpellation relative aux services de plus en plus allégés offerts aux passagers en gare de Bertrix.

Depuis plusieurs semaines, une affiche est apposée sur la porte de la gare de Bertrix informant les voyageurs de la fermeture quotidienne des guichets entre 13H30 et 15H45.

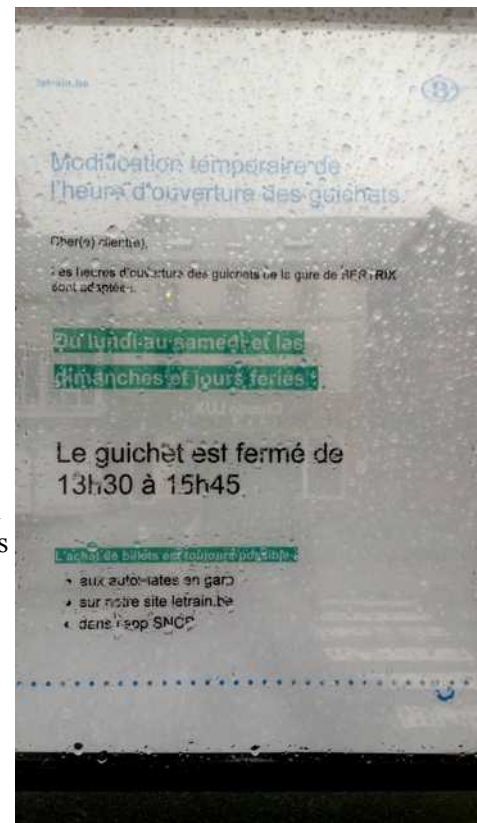
A plusieurs reprises nous nous sommes inquiétés des intentions de la SNCB par rapport au maintien des gares et des lignes en milieu rural.

Cette nouvelle disposition ne peut que nous inquiéter davantage.

Après avoir modifié les horaires des correspondances en gare de Libramont, ce qui a eu pour effet de réduire significativement le nombre d'usagers prenant le train à Bertrix, la SNCB annonçait la fermeture rapide de la gare de Bertrix pour se raviser ensuite (la fermeture figurant cependant toujours dans les projets à court terme).

La fermeture des guichets l'après-midi est un nouveau pas vers la fermeture définitive de la gare et ne peut qu'accroître la désertion de celle-ci par les usagers : pas de salle d'attente accessible par temps de pluie, pas de délivrance de billets spéciaux possibles (abonnement, diablo, etc) et absence de service d'informations aux usagers.

Le Collège peut-il marquer sa ferme opposition à cette fermeture planifiée et exiger de la SNCB la réouverture des guichets en après-midi ?



Quatre nouveaux cimetières nature dans la province

Le ministre Collin vient de reconnaître quatre cimetières de notre province « cimetière nature ». 14 autres ont été reconnus en 2015.

● Jean-Michel BODELET

La gestion des cimetières en Wallonie est en constante évolution. Après la refonte de la loi sur les funérailles et sépultures il y a quelques années, après la mise en avant de l'importance des sépultures à caractère historique ou patrimonial, c'est la configuration même de ces lieux qui est maintenant sujette à l'attention de la part de l'autorité régionale.

Il est vrai qu'en 2019 et l'objectif « zéro pesticide », il faut changer les modes d'entretien mais également et surtout – les mentalités. Le ministre René Collin, dans sa compétence « nature » vient de reconnaître 47 cimetières en leur octroyant le label « cimetière nature ». Dans notre province, on en compte 4. Ils sont situés à Libramont, Nassogne, Saint-Hubert et à nos portes, à Liernieux. Ces nouveaux labellisés vien-



Le cimetière de laneuville-au-Bois, dans la commune de Tenneville, est reconnu au niveau 3.

ment rejoindre ceux de l'année dernière, à savoir 2 cimetières à Tellin, 6 à Tenneville et 6 également à Tintigny.

Trois niveaux de label

Pour obtenir ce label, les Communes signent une convention où elles s'engagent à modifier la gestion de l'un ou plusieurs de leurs cimetières, en y favorisant

la nature. Les buts poursuivis visent le développement de la biodiversité, une meilleure gestion de l'eau, des déchets mais également l'aménagement d'espaces de recueillement agréables et naturels. Ce label est octroyé en trois niveaux et peut donc être évolutif. Le niveau 1 est accessible moyennant quelques aménagements alors que le niveau 3,

lui, comporte de nombreux critères.

Notons qu'une commune peut comporter certains cimetières en niveau 1, d'autres en 2 ou encore en 3.

Accompagnement

La commune ne se retrouve pas seule pour se mettre au travail. Elle peut profiter de l'accompa-

gnement d'ASBL spécialisées dans le domaine, notamment ceux de la communication, axe important pour cette mutation. En outre, des subsides sont disponibles via le plan Maya, la semaine de l'arbre ou encore l'aménagement d'espaces verts. Le ministre René Collin a d'ores et déjà annoncé qu'il relancerait l'opération l'année prochaine. ■

« On ne fait pas l'unanimité »

Ludovic Collard, vous êtes échevin à Tenneville. Vous avez géré ce dossier. Pourquoi votre commune s'est-elle engagée dans cette dynamique ?

Ce dossier a été lancé il y a quelques années avec le PNDO dans le cadre du plan de gestion différencié. Nous savions que les cimetières étaient les endroits les plus difficiles à gérer et, en 2019, nous serons à zéro pesticide. Un appel à projets a été lancé par la Région et nous avons été retenus comme commune pilote avant de voir, l'année dernière, six de nos cimetières labellisés.

La gestion différenciée demande un travail conséquent. Comment



L'échevin Ludovic Collard a géré ce dossier pour le compte de Tenneville.

gère-t-on cela ?

Un cimetière n'est pas l'autre, c'est important de le souligner. Nous n'avons pas enregistré que des réussites. Le travail ne va certainement pas être allégé mais à certains

endroits, nous pouvons laisser la nature reprendre ses droits, opter pour un fauchage tardif ou un pré fleuri, ce qui nous permet de dégauder du temps pour d'autres cimetières.

Quelles ont été les réactions de la population face à cette mutation de vos cimetières ?

Au début, c'était le sujet de conversation. Nous ne faisons pas l'unanimité. Certains voient une évolution intéressante, d'autres le contraire. L'important est de communiquer, sensibiliser. Cela se fait via le bulletin communal mais également par le biais de panneaux qui, à l'entrée des cimetières, expliquent le processus. ■

J.-M.B.

« La renaissance par le vert »

Sur CathoBel.be, site officiel de l'église catholique en Belgique francophone et sous l'excellente plume de Francis Demars, on analyse ce retour à la nature dans les cimetières. Sous le titre

« Cimetières : la renaissance par le vert » l'auteur note : « Un cortège de chaussures noires dont les semelles font crisser le gravier dans un silence pesant, tandis que le corbillard s'avance lentement dans les allées rectilignes du cimetière. S'il est une image associée aux lieux d'inhumation, c'est bien celle-là. Elle risque pourtant de s'effacer petit à petit. » Notant que l'horizon 2019 ne laisse « guère le choix », Francis Demars concède que le sujet est délicat pour les citoyens :

« Ces derniers assimilent rapidement la présence de « mauvaises » herbes dans les cimetières à de la négligence et à un manque de respect pour les morts. Donc aussi pour les vivants. »

S'il note que cette équation est « loin d'être fausse », il affirme : « Scandale ? Confusion des genres ? Il n'est écrit nulle part que nos lieux de mémoire doivent rester des lieux sinistres. De nombreux cimetières allemands et britanniques sont, depuis belle lurette, des havres de ravissement pour les yeux : une certaine paix en émane. »

Et de plaider pour un effort pédagogique réel à l'attention de tous. J.-M.B.